



---

# APPEL À PROPOSITIONS

## RÉSIDENCE ARTISTIQUE

# 2024

---

Programme d'intégration  
des arts et de la culture

### ADDENDA

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:  
26 DÉCEMBRE 2023  
(Pages 15-17)



ÉCOLE DE  
TECHNOLOGIE  
SUPÉRIEURE  
Université du Québec

DATE DE TOMBÉE: 12 JANVIER 2024

Avertissement : ce document téléchargeable  
peut comporter des obstacles à l'accessibilité.  
Si vous souhaitez obtenir une version accessible  
de ce document, veuillez en faire la demande à  
[equipeweb@etsmtl.ca](mailto:equipeweb@etsmtl.ca)

Appel à propositions - Résidence artistique 2024  
Addenda - Date d'entrée en vigueur: 26 décembre 2024  
Programme d'intégration des arts et de la culture

École de technologie supérieure  
Montréal, Québec, Canada

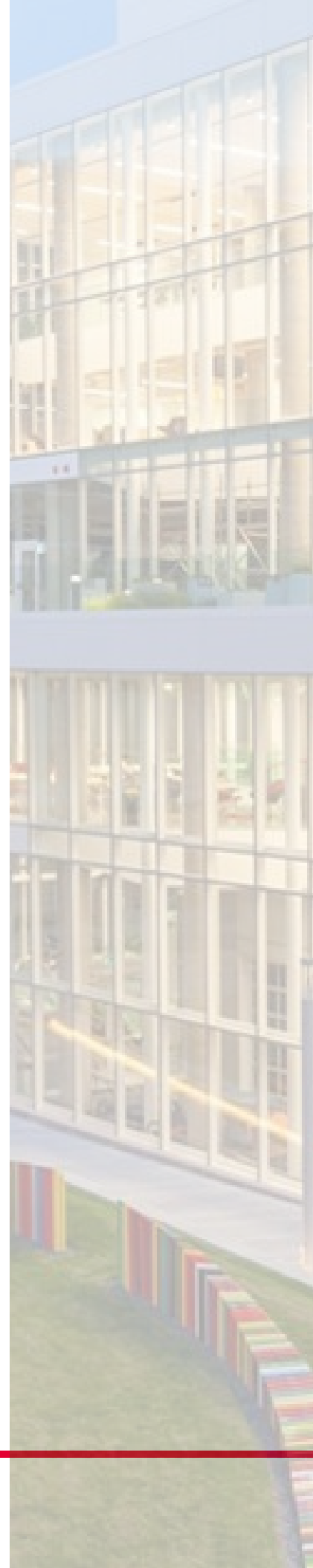
# Mise en contexte

**Dans le cadre du Programme d'intégration des arts et de la culture (PIAC), l'École de technologie supérieure (ÉTS) crée son tout premier programme de résidence d'artistes alliant arts et ingénierie.**

L'objectif de cette résidence est de faire naître des collaborations inédites entre la communauté de recherche de l'ÉTS, la population étudiante et les artistes à travers la réalisation d'une manifestation artistique. D'un côté, les chercheuses et chercheurs se verront exposés à des problématiques nouvelles qui leur permettront de repousser les limites de leurs recherches. De l'autre, les artistes auront accès à des technologies de pointe et à l'expertise scientifique requise pour mener à bien leur projet.

L'ÉTS est à la recherche d'artistes de toutes disciplines ayant une pratique professionnelle. Tous les types de pratiques artistiques sont les bienvenus (par exemple: arts visuels, arts vivants, arts médiatiques, arts numériques, arts interdisciplinaires, etc.) Le programme de résidence offre à une ou un artiste, ou à un collectif, l'occasion de mener un processus de recherche et création artistique en étroite collaboration avec des chercheuses et chercheurs en ingénierie. La résidence est d'une durée de 8 mois et aura lieu d'avril à décembre 2024.

Le projet sélectionné bénéficiera d'un accompagnement personnalisé des responsables du PIAC ainsi que d'un espace de travail dans les locaux de l'ÉTS. En concertation avec le lauréat, un ou des événements ou interventions de médiation avec la communauté de l'ÉTS seront mis en place en cours de résidence. Les résultats de la résidence seront présentés lors d'un événement public de sortie de résidence. L'artiste sera invité à y présenter sa démarche et ses travaux. La forme de cette sortie peut être très variable, incluant, sans s'y limiter, une exposition, une performance ou la présentation d'une œuvre résolue.



# La résidence en bref...

**Appel à proposition :** 16 novembre 2023 au 12 janvier 2024, à 23h59

**Séance d'information et de réseautage:** 13 décembre 2023, 17h à 19h, ÉTS

**Annonce publique du projet sélectionné:** Février 2024

**Période de la résidence :** 8 mois, du 1er avril au 20 décembre 2024

**Lieu de la résidence :** École de technologie supérieure, Montréal, Québec, Canada

**Cachet de résidence :** Bourse de 15 000\$ pour une ou un artiste ou un collectif d'artistes et jusqu'à 5 000\$ de frais de production

## Objectifs

- **Favoriser** les maillages et les collaborations entre les artistes, la communauté de recherche et la population étudiante de l'ÉTS.
- **Offrir** l'accès aux artistes à un espace d'expérimentation et à de l'équipement technologique de pointe.
- **Faciliter** la recherche menant à terme à la réalisation d'une œuvre sous le parrainage du corps professoral de l'ÉTS.
- **Résoudre** les problèmes techniques liés à la production, à la fabrication et/ou aux contraintes de matériaux qu'engendre le développement d'une manifestation artistique.
- **Exposer** les chercheuses et chercheurs de l'ÉTS à des problématiques artistiques hors du cadre de leurs projets de recherche actuels.

*\*Les expertises et infrastructures de recherche disponibles à l'ÉTS sont décrites aux pages 9 à 14 du document.*

# Détails du programme

**Au cours de la résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes travaillera en étroite collaboration avec un groupe de recherche de l'ÉTS.**

- L'artiste ou le collectif d'artistes a la possibilité d'indiquer dans son dossier de candidature les chercheuses ou chercheurs avec lesquels il souhaite collaborer.
  - Il est fortement recommandé d'assister à la séance d'information et de réseautage qui aura lieu le 13 décembre 2023. La séance vise à créer des maillages avec les chercheuses et chercheurs de l'ÉTS.  
(Voir les informations plus bas)
- Une rencontre hebdomadaire avec le groupe de recherche est recommandée.
- L'artiste ou le collectif d'artistes effectuera ses travaux dans les locaux de l'ÉTS. Il aura accès à un espace de travail lui étant réservé incluant un espace d'entreposage. Il aura également accès aux laboratoires partagés du groupe de recherche et accès à des équipements technologiques de pointe.
- Une conversation continue entre l'artiste ou le collectif et la communauté de l'ÉTS est souhaitée tout au long de la résidence
  - En concertation avec la ou le lauréat, différents événements ou interventions de médiation avec la communauté de l'ÉTS pourront être mis en place.
- À la mi-résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes devra animer un événement public afin de présenter l'avancement de ses travaux à la communauté.
  - Par exemple: conférence, journée atelier ouvert, balado, vidéo, etc.
- Au terme de la résidence, le lauréat sera invité à préparer et à présenter au public son processus de création ainsi que les résultats de ses travaux lors d'un événement de sortie de résidence.
  - La forme de cet événement est à discuter avec l'artiste ou le collectif, elle pourrait par exemple prendre la forme d'une exposition ou d'une performance.
- L'artiste ou le collectif d'artistes devra remplir, conjointement avec les responsables du PIAC, un court rapport de résidence.

*\*L'ÉTS se réserve le droit de réclamer l'exclusivité en ce qui concerne la coproduction, la distribution ou l'exposition future de l'œuvre. Toute production résultant des travaux entrepris dans le cadre de cette résidence devra faire mention de l'appui de l'ÉTS.*

# Soutien offert

## SOUTIEN FINANCIER

- Une bourse de création (montant forfaitaire) de 15 000\$ pour une ou un artiste ou un collectif d'artistes
- Un budget de production pouvant aller jusqu'à 5000\$ (sous présentation de factures)
- Un abonnement au FabLAB-LIFE de l'ÉTS ainsi que le remboursement des consommables

*\*À noter que le programme de résidence ne couvre pas les frais d'hébergement, de transport et de subsistance*

## SOUTIEN PERSONNALISÉ

De la part des responsables du PIAC :

- Soutien à la coordination artistique et logistique
- Accompagnement pour l'organisation et la diffusion de différents événements ou d'interventions médiatique en cours de résidence
- Accompagnement pour l'organisation et la diffusion d'une activité en milieu de résidence et d'un événement de sortie de résidence.
- Accès au vaste réseau de partenaires de l'ÉTS

## ACCÈS AUX INSTALLATIONS DE L'ÉTS

- Accès à un espace de travail avec entreposage dans les locaux de l'ÉTS
- Accompagnement de la part de la communauté de recherche de l'ÉTS
- Accès à des équipements de fabrication, à des outils technologiques divers et à du personnel spécialisé
- Accès aux laboratoires partagés du groupe de recherche avec lequel l'artiste sera jumelé
- Accès au FabLAB-LIFE, à ses équipements et matériaux

# Admissibilité

## La résidence s'adresse aux artistes et aux collectifs d'artistes de toutes disciplines ayant une pratique professionnelle.

*\*Incluant, sans s'y limiter, les arts visuels, les arts vivants, les arts médiatiques, les arts numériques, les arts interdisciplinaires.*

### **Conditions générales d'admissibilité:**

- Être une ou un artiste ou un collectif d'artistes ayant une pratique professionnelle
  - Être reconnu comme tel par ses pairs
  - Avoir des diffusions d'œuvres à son actif
- Avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
- Être domicilié sur le territoire de Montréal, ou du moins être en mesure de se déplacer à l'ÉTS fréquemment

### **Conditions particulières d'admissibilité:**

- Avoir pris connaissance de la présentation des expertises et des installations de l'ÉTS (pages 9 à 14) afin de s'assurer de la faisabilité technique de son projet
- Être disponible et avoir une présence continue pour l'ensemble de la période de la résidence
- Avoir de l'intérêt ou de l'expérience en collaboration intersectorielle et s'engager à collaborer avec la communauté de recherche et la population étudiante de l'ÉTS.
- Avoir un intérêt marqué à travailler dans les locaux de l'ÉTS.
- Avoir un intérêt pour le travail mobilisant les technologies de pointe.
- S'engager à organiser, avec l'aide des responsables du PIAC, au moins un événement de présentation des travaux au cours de la résidence ainsi qu'un événement de sortie de résidence
- S'engager à remplir un court rapport de résidence

*\*Une ou un seul artiste ou un seul collectif sera retenu pour la résidence. La capacité d'accueil étant tout de même limitée, seuls les collectifs de 5 membres ou moins sont admissibles.*


Date limite:  
12 janvier 2024

# Application

**Les artistes intéressés doivent envoyer un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:**

- **Coordonnées:**
  - Prénom, Nom, Pronoms, Courriel, Numéro de téléphone
- Un lien vers votre **site internet**
  - s'il y a lieu
- Un curriculum vitae au format PDF (2 pages maximum)
- Une **lettre de motivation** d'un maximum d'une page démontrant:
  - L'intérêt à participer à une résidence à l'ÉTS
  - L'intérêt à travailler en collaboration avec des chercheuses et chercheurs de l'ÉTS
  - En quoi cette résidence s'insère-t-elle dans votre démarche artistique et comment en bénéficiez-vous?
  - Comment le projet favoriserait-il l'engagement de la communauté de l'ÉTS ?
- Une **description du projet** d'un maximum de 3 pages comprenant:
  - Une description du processus artistique
  - Un échéancier des étapes de création et de production
  - Une liste des besoins et des frais potentiels
  - L'identification des chercheuses ou chercheurs avec lesquels vous souhaitez collaborer
  - L'identification des expertises scientifiques et techniques requises au projet si vous n'avez pas identifié les chercheuses ou chercheurs avec lesquels vous souhaitez collaborer
- Un **portfolio** pouvant comprendre un maximum de 10 images et/ou les hyperliens vers de 2 à 5 extraits audio ou vidéo (5 minutes maximum par extrait) avec une liste descriptive

## DÉPÔT DE LA DEMANDE:

- Envoyer un courriel à [marie-eve.bilodeau.1@etsmtl.net](mailto:marie-eve.bilodeau.1@etsmtl.net)  avec l'objet suivant: "Candidature - Résidence artistique à l'ÉTS 2024"
- Envoyer un seul document PDF d'un maximum de 15Mo comprenant toutes les exigences mentionnées ci-dessus.

*\*Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en compte.*



# Évaluation

**La sélection du projet lauréat sera faite par un jury composé de responsables du PIAC, de membres du milieu artistique et de membres de la communauté de recherche de l'ÉTS.**

## Critères d'évaluation:

- Qualité artistique
  - Qualité artistique du projet proposé
  - Qualité du travail artistique antérieur de l'artiste ou des membres du collectif
- Intérêt et pertinence du projet pour l'ÉTS et sa communauté de recherche
- Possibilité réelle de collaboration avec les chercheurs et chercheuses de l'ÉTS
- Faisabilité du projet et réalisme de la proposition
- Démonstration de l'apport de la résidence et de l'ÉTS pour l'artiste ou le collectif

Le cas échéant, les chercheuses et chercheurs de l'ÉTS seront consultés pour s'assurer de la faisabilité du projet

*\*L'ÉTS s'engage à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) dans toutes ses activités de recherche et à la grandeur de l'École. L'ÉTS invite les femmes, les personnes issues des minorités ethniques et visibles, les personnes en situation de handicap, les personnes autochtones et les personnes de la communauté LGBTQ2+ à présenter leur candidature.*

# Séance d'information

**QUAND?** 13 décembre 2023, de 17h00 à 19h00

**OÙ?** École de technologie supérieure, Montréal, Québec, Canada

**QUOI?**

- Présentation du programme de résidence
- Séance Questions-Réponses
- Réseautage favorisant le maillage avec les chercheuses et chercheurs de l'ÉTS

Inscrivez-vous via le [formulaire suivant](#)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à écrire à [marie-eve.bilodeau.1@etsmtl.net](mailto:marie-eve.bilodeau.1@etsmtl.net)

---

# L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

## LE GÉNIE POUR L'INDUSTRIE

---

# À propos de l'ÉTS

## Une université spécialisée en génie appliqué

L'École de technologie supérieure est une constituante du réseau de l'Université du Québec. Spécialisée dans l'enseignement et la recherche appliqués en génie et le transfert technologique, elle forme des ingénieurs et des chercheurs reconnus pour leur approche pratique et innovatrice. Au Canada, elle se situe parmi les cinq plus grandes écoles ou facultés de génie.

Grâce au soutien de l'industrie et d'organismes subventionnaires, les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs poursuivent quantité d'activités au sein des différents laboratoires, chaires et groupes de recherche de l'École. Leurs travaux contribuent concrètement au progrès scientifique et au développement de la productivité et de la compétitivité québécoises ainsi qu'à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

*\* tiré du site internet de l'École: <https://www.etsmtl.ca/ets/a-propos/presentation>*

## Faire la recherche autrement

À l'ÉTS, nous croyons que la recherche scientifique doit servir le bien commun. Nous croyons aussi que des conditions doivent être mises en place pour faciliter la circulation des savoirs entre les disciplines, mais aussi entre les personnes représentatives de notre société. C'est de cette façon que nous trouverons les meilleures idées.

*\* tiré du Plan stratégique de la recherche:  
<https://www.etsmtl.ca/docs/ets/a-propos/publications/Documents/Plan-Strategique-Recherche-2022>*

# Le programme d'intégration des arts et de la culture

À la suite des recommandations issues des consultations tenues dans le cadre du Plan de développement urbanistique du campus, l'ÉTS a entamé, au printemps 2021, une vaste démarche d'élaboration d'un Programme d'intégration des arts et de la culture.

Cette démarche comprend un comité interne multipartite et fait appel à des partenaires externes avec lesquels l'École collabore pour rendre le campus plus agréable à vivre. Un des volets de ce programme porte sur les arts technologiques et l'ÉTS compte bien y apporter une contribution originale en tant qu'école de génie.

*\* tiré du site internet de l'École:  
<https://www.etsmtl.ca/ets/Developpement-durable/Piliers/Communautes>*



# Domaines stratégiques de recherche de l'ÉTS

## Matériaux innovants et fabrication avancée ↗

- Matériaux composites
- Procédés de fabrication
- Fabrication avancée
- Industrie 4.0
- Impression 3D
- Caractérisation des matériaux
- Électronique imprimable

## Infrastructures et milieux bâtis ↗

- Matériaux de construction
- Bâtiments intelligents
- Méthodes de construction
- Bâti immobilier modélisé (BIM)
- Construction durable
- Ville intelligente

## Technologie pour la santé ↗

- Ingénierie biomédicale
- Biomécanique
- Traitement de signaux biologiques
- Imagerie médicale
- Médecine personnalisée
- Réadaptation
- Santé et sécurité
- Biomatériaux
- Entraînement sportif connecté
- Prévention des blessures

## Aéronautique et aérospatiale ↗

- Simulation et modélisation
- Aérodynamique
- Propulsion
- Dynamique de vol
- Avionique
- Simulateur de vol

## Ingénierie quantique ↗

- Dispositifs de communications quantiques
- Programmation et algorithmes pour ordinateurs quantiques,
- Cryptographie
- Calculateur

# Domaines stratégiques de recherche de l'ÉTS

## Systemes intelligents et autonomes ↗

- Traitement et gestion des données
- Robotique
- Apprentissage machine
- Intelligence artificielle
- Vision par ordinateur
- Modélisation

## Développement durable, économie circulaire et enjeux environnementaux ↗

- Énergies renouvelables
- Environnement
- Changements climatiques
- Gestion de l'eau
- Électrification des transports
- Distribution et conversion de l'énergie
- Cycle de vie

## Systemes logiciels, multimédia et cybersécurité ↗

- Internet des objets
- Conception et fabrication assistée par ordinateur
- Interface homme-machine
- Transformation numérique
- Cybersécurité interactive
- Réalité virtuelle et augmentée
- Chaîne de blocs
- Infonuagique
- Informatique de périphérie

## Capteurs, réseaux et connectivité ↗

- Réseaux de communication
- Systemes cyberphysiques
- Traitement des signaux numériques
- Communications sans fil
- Communications optiques
- Industrie 4.0
- Microsystemes
- Internet des objets

# Infrastructures de l'ÉTS

## Infrastructures de recherche

Étant reconnue pour l'impact concret de sa recherche, l'ÉTS mise sur une infrastructure et des équipements de calibre mondial, afin de faire avancer les connaissances dans des domaines où l'innovation jouera un rôle central dans la société de demain. Ainsi, au cours des 5 dernières années, c'est plus de 60 millions de dollars qui ont été investis pour moderniser ses laboratoires et ses équipements de recherche.

En plus de procurer un environnement de recherche stimulant, ces équipements permettent de valider des théories, de caractériser de nouveaux matériaux et des systèmes complexes, et de fabriquer des prototypes et de les tester dans un environnement réel. Certains ensembles d'équipement reproduisent, à plus petite échelle, des procédés industriels, contribuant ainsi à un transfert rapide et efficace de nos innovations. Enfin, de nombreux laboratoires vivants intègrent l'utilisateur au cœur même du processus d'innovation, afin que les technologies que l'ÉTS met au point soient adaptées à l'expérience des personnes auxquelles elles sont destinées.

*\* tiré du Plan stratégique de la recherche:*

<https://www.etsmtl.ca/docs/ets/a-propos/publications/Documents/Plan-Strategique-Recherche-2022>

## Chaires, groupes et unités de recherche

L'ÉTS comporte plus de 65 Chaires, groupe et unités de recherche. Cela représente quelque 1000 publications et contributions scientifiques chaque année. 60 % de ses activités de recherche sont en collaboration avec l'industrie.

## Bottin des chercheuses et chercheurs de l'ÉTS

# Infrastructures de l'ÉTS

## La Bibliothèque de l'ÉTS

La bibliothèque est un lieu d'apprentissage dynamique qui veille à offrir des ressources et services innovants à la communauté de l'ÉTS. Ses espaces de travail sont variés, tout en confort et en fonctionnalité.

- Ouvrages de référence
- Espace de travail et postes informatiques
- Prêt audiovisuel et technologique



## Le FabLAB-LIFE

Un abonnement au FabLAB-LIFE de l'ÉTS est offert au lauréat pour la durée de la résidence. Le FabLAB-LIFE est un laboratoire qui met à la disposition de la communauté de l'ÉTS des équipements et des matériaux d'usinage.

Des formations sont disponibles en ligne pour chacun des équipements. Elles sont obligatoires et outilleront les artistes pour l'utilisation des machineries. Un superviseur est sur place en tout temps lors des heures d'ouverture pour accompagner les utilisateurs.

### Équipements disponibles:

- Banc de meule
- Découpeuse laser
- Fraiseuses
- Imprimantes 3D
- Perceuse à colonne
- Scies à ruban, verticale et horizontale
- Tour conventionnel
- Outils à main et électriques de base
- Poste électronique

### Matériaux disponibles:

- Filament à impression 3D
- Bois
- Acrylique
- Métaux
- Électronique



## **Cet addenda fait partie intégrante du document d'Appel à propositions pour le Programme de résidence artistique 2024 de l'ÉTS (le « Document ») et le modifie et/ou le clarifie de la façon suivante :**

### **1. Section « Détails du Programme » (PAGE 3), concernant la note sur l'exclusivité**

Puisque nous avons reçu plusieurs commentaires à ce sujet, les modifications suivantes sont apportées au Document à des fins de clarté.

La note ci-dessous ne s'applique plus :

*L'ÉTS se réserve le droit de réclamer l'exclusivité en ce qui concerne la coproduction, la distribution ou l'exposition future de l'œuvre. Toute production résultant des travaux entrepris dans le cadre de cette résidence devra faire mention de l'appui de l'ÉTS." (PAGE 3)*

Les points ci-dessous sont ajoutés (et remplacent ladite note) :

- *L'artiste demeurera titulaire de ses droits d'auteur dans toutes les œuvres qu'il ou elle aura créées dans le cadre de la résidence.*
- *L'artiste accordera à l'ÉTS une licence non exclusive, perpétuelle, mondiale et irrévocable lui permettant notamment de documenter et représenter le processus de création et les résultats de la résidence uniquement à des fins non commerciales. Toute utilisation par l'ÉTS des œuvres créées dans le cadre de la résidence autre que ce qui est couvert par cette licence fera l'objet d'une entente distincte entre l'ÉTS et le(s) artiste(s) concernés.*
- *L'artiste s'engage à faire mention de l'appui de l'ÉTS lors de toute utilisation ultérieure des œuvres créées (en tout ou en partie) dans le cadre de la résidence.*

### **2. Sous-section « Conditions particulières d'admissibilité », concernant la présence attendue (PAGE 5)**

En PAGE 5, à la sous-section Conditions particulières d'admissibilité, il est demandé à l'artiste « [d'être] disponible et [d']avoir une présence continue pour l'ensemble de la période de la résidence. »

Les ajouts suivants sont faits à des fins de clarté :

*« L'objectif de la résidence est de sentir la présence des artistes sur le campus. Une conversation continue avec la communauté de l'ÉTS est souhaitée. Il est donc attendu que le lauréat ait une présence physique continue sur le site de l'ÉTS. Une présence à chaque semaine, d'au minimum un jour par semaine, est souhaitée.*

*Nous comprenons que les artistes puissent avoir des semaines de vacances, des expositions, des spectacles, ou des projets à l'étranger prévus au cours de la période de la résidence. Nous nous engageons à être flexibles et accommodants à cet égard. »*

# Addenda - suite

## 3. Section « Application » (PAGE 6)

Afin d'assurer l'efficacité et le bon déroulement du processus de sélection, les modifications suivantes sont apportées au Document et ont comme effet de réduire la taille du dossier de candidature à soumettre.

La section « Application » est retirée et remplacée par ce qui suit :

« Les artistes intéressés doivent envoyer un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Une page de présentation d'un maximum d'une **(1) page** comprenant:
  - Vos coordonnées: Prénom, Nom, Pronoms, Courriel, Numéro de téléphone
  - Un lien vers votre site internet s'il y a lieu
  - Un texte de motivation démontrant :
    - L'intérêt à participer à une résidence à l'ÉTS
    - L'intérêt à travailler en collaboration avec des chercheuses et chercheurs de l'ÉTS
    - En quoi cette résidence s'insère-t-elle dans sa démarche artistique et comment en bénéficierez-vous?
    - Comment le projet favoriserait-il l'engagement de la communauté de l'ÉTS
- Une description du projet d'un maximum de deux **(2) pages** comprenant:
  - Une description du processus artistique
  - Un échéancier des étapes de création et de production
  - Une liste des besoins et des frais potentiels
  - L'identification des chercheuses ou chercheurs avec lesquels vous souhaitez collaborer.
  - L'identification des expertises scientifiques et techniques requises au projet si vous n'avez pas identifié les chercheuses ou chercheurs avec lesquels vous souhaitez collaborer.
- Un curriculum vitae au format PDF d'une **(1) page** maximum
- Un portfolio pouvant comprendre:
  - Un maximum de 10 images et/ou les hyperliens vers de 2 à 5 extraits audio ou vidéo (5 minutes maximum par extrait) avec une liste descriptive. »

# Addenda - suite

## **4. Section « Évaluation », concernant le critère de collaboration (PAGE 7)**

En PAGE 7, le critère d'évaluation suivant est mentionné: « Possibilité réelle de collaboration avec les chercheurs et chercheuses de l'ÉTS ».

Il est également mentionné dans le processus d'application d'identifier les chercheuses ou chercheurs avec lesquels les artistes souhaitent collaborer.

Les commentaires ci-dessous ont pour but de clarifier la portée de ce critère:

*« Nous souhaitons réitérer l'importance de la collaboration dans ce programme de résidence. Il est fortement recommandé d'entamer un contact avec les chercheuses et chercheurs de l'ÉTS avec lesquels vous souhaitez collaborer.*

*Advenant leur mention comme collaborateur envisagé, les chercheurs et chercheuses seront consultés pour s'assurer de leur intérêt réel pour le projet déposé et de la faisabilité de celui-ci.*

*La séance d'information-réseautage du 13 décembre a permis d'amorcer des maillages. Si vous n'y étiez pas présent et/ou que vous souhaitez entrer en contact avec un membre de la communauté de recherche de l'ÉTS, vous pouvez soit les contacter directement en décrivant votre projet de résidence ou bien contacter la chargée de projet, Marie-Eve Bilodeau, pour un accompagnement. »*

## **5. Nouvelle section (Assurance)**

Une nouvelle section « Assurance » est ajoutée:

*« Le lauréat devra souscrire à une assurance responsabilité générale et civile d'un million de dollars (1 000 000 \$) par évènement pour la durée de la résidence.*

*Si cette clause représente un enjeu pour le lauréat, des mesures de mitigation pourront être mises en place. »*



Réaction en chaîne, Ludovic Boney, Pavillons D & E, ÉTS

# APPEL À PROPOSITION RÉSIDENCE ARTISTIQUE 2024

ADDENDA

Date d'entrée en vigueur:  
26 décembre 2023



ÉCOLE DE  
TECHNOLOGIE  
SUPÉRIEURE  
Université du Québec